

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 064-200067262-20241114-241114\_02\_URB-DE

**HAUTBÉARN**<sup>\*</sup>  
communauté de communes

**dap**  
Agence d'urbanisme  
Atlantique & Pyrénées



# **EN DAVAN** SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

## **Le Projet d'Aménagement Stratégique**

Version du 28 octobre 2024

Pour Approbation en Conseil Communautaire du  
14 novembre

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 064-200067262-20241114-241114\_02\_URB-DE



## Crédits /

---

Photos :

Sauf mentions,  
Communauté de communes du Haut Béarn

---

Rédaction & réalisation graphique :

Marion Chaboussie, Pascal Gasc,  
Alice Michelin, Amélie Carrizo / AUDAP

---

En appuie technique avec :



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le



ID : 064-200067262-20241114-241114\_02\_URB-DE



## Table des matières

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE. ....	7
<b>LE TERRITOIRE .....</b>	<b>7</b>
Le PAS, la vision politique du projet et le socle des politiques communautaires .....	7
Le PAS, un projet co-construit par et avec les élus du haut-bearn.....	7
Le PAS & son « fil rouge ».....	7
<b>AXE 1 / REVITALISER NOTRE VILLE ET NOS VILLAGES, POUR REpondre AUX DÉFIS CONTEMPORAINS ET AUX ÉVOLUTIONS DES MODES DE VIE.....</b>	<b>8</b>
<b>1. ORGANISER L'URBANISATION POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE NOTRE CADRE DE VIE.....</b>	<b>11</b>
1.1. Accompagner et programmer sur le long terme la réorganisation et la revitalisation des cœurs de vill(ag)es.....	11
1.2. Limiter la pression foncière sur les espaces agricoles et naturels.....	12
1.3. Respecter la diversité des lieux dans leurs formes bâties et les modes de vie associés.....	12
1.4. Faire de la gestion des risques et des nuisances un axe majeur de réflexion des projets .....	13
<b>2. CONFORTER L'ANIMATION POUR «RE»VIVRE NOS CŒURS DE VILL(AG)ES.....</b>	<b>14</b>
2.1. Donner aux espaces publics un rôle et un caractère central dans l'aménagement des territoires.....	14
2.2. Aménager des espaces publics qualitatifs au confort climatique et ergonomique .....	15
2.3. Agir sur la qualité de vie par le développement de services et d'équipements intergénérationnels et par la dynamisation commerciale .....	15
<b>AXE 2 / S'APPUYER SUR NOTRE FONCTIONNEMENT TERRITORIAL POUR ADAPTER NOTRE REponse AUX BESOINS DE TOUTES LES POPULATIONS .....</b>	<b>16</b>
<b>3. AGIR POUR LA RÉHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS ET RÉPONDRE PAR UNE OFFRE SOUCIEUSE DES PARCOURS RÉSIDENTIELS.....</b>	<b>19</b>
3.1. Dans les polarités et les cœurs de vill(ag)es, maintenir et accueillir de jeunes ménages .....	19
3.2. Dans les cœurs de vill(ag)es optimiser l'accueil des saisonniers, des agriculteurs, des apprentis/ stagiaires et des populations précaires.....	20
3.3. Adapter les espaces de vie des seniors pour maintenir le bien vieillir.....	21
<b>4. TENDRE VERS UNE MOBILITÉ DURABLE, ADAPTÉE AU TERRITOIRE.....</b>	<b>22</b>
4.1. dans les polarités et les cœurs de vill(ag)es, encourager et faciliter les déplacements par les modes doux.....	22
4.2. Entre la polarité principale, les polarités d'équilibre et la polarité en réseau, développer un bouquet de mobilité solidaire viable.....	23

**5. REQUALIFIER LES ESPACES COMMERCIAUX ET ÉCONOMIQUES ET METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMES ..... 24**

- 5.1. Consolider le maillage de l'offre commerciale et de services .....24
- 5.2. Acquérir une meilleure connaissance des zones d'activités économiques, pour un développement cohérent et qualitatif.....26

**AXE 3 / DÉVELOPPER NOTRE ATTRACTIVITÉ EN S'APPUYANT SUR NOS PAYSAGES, NOS ESPACES NATURELS ET AGRICOLES, ET NOS ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES .....28**

**6. VALORISER LA PLURALITÉ DE NOS PAYSAGES ET PROTÉGER LA RICHESSE DE NOS ESPACES NATURELS ..... 31**

- 6.1. Inscrire la complémentarité et les spécificités des paysages au cœur du cadre de vie ..... 31
- 6.2. Des espaces du piémont orononais jusqu'à ceux de montagne en vallées, conforter le rôle des paysages en tant que supports d'activités de loisirs ..... 32
- 6.3. Dans les espaces de montagne, situés en zone cœur ou dans l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées, développer une offre touristique « quatre saisons » maîtrisée et raisonnée...32
- 6.4. Préserver voire rétablir les continuités écologiques majoritaires sur le territoire .....33
- 6.4.1 Poursuivre la préservation des espaces naturels terrestres depuis l'entrée des vallées jusqu'aux espaces de montagne et renforcer la protection de ceux du piémont orononais ..... 34
- 6.4.2 Maintenir la qualité des milieux aquatiques et préserver, voire restaurer les zones humides ..... 35

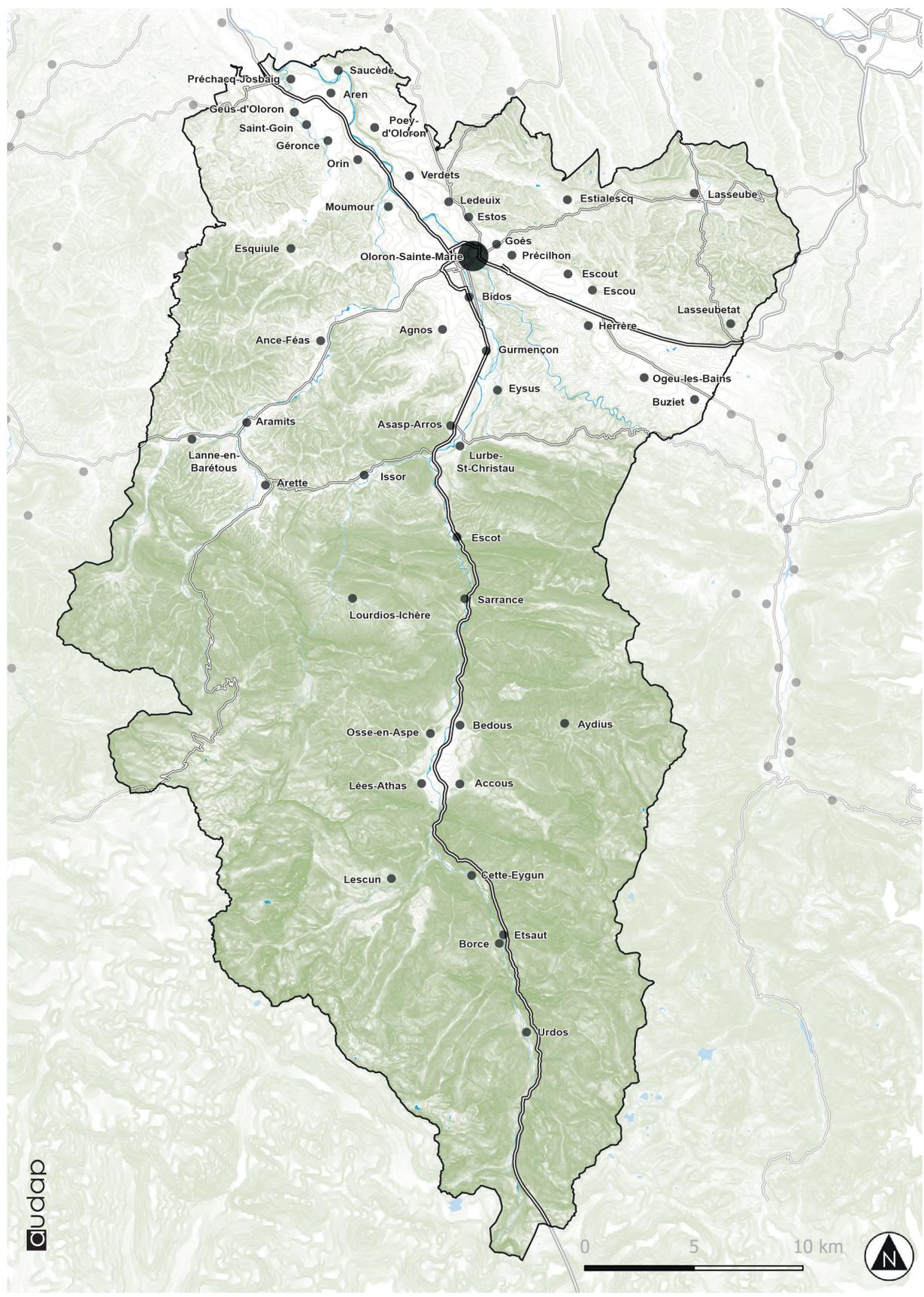
**7. RESTAURER LA DIVERSITÉ DE NOS PRATIQUES AGRICOLES ..... 36**

- 7.1. Des espaces du piémont orononais jusqu'à ceux de montagne en vallées, développer et encourager une production agricole responsable, diversifiée et de proximité ..... 36
- 7.2. Dans les espaces de vallées, développer des pratiques agricoles qui permettent de reconquérir le potentiel agronomique des zones intermédiaires ..... 37
- 7.3. Depuis l'entrée des vallées jusqu'aux espaces de montagne, valoriser l'activité agricole et sylvicole comme garante du bon entretien des paysages..... 37

**8. INSCRIRE LES SECTEURS ÉCONOMIQUES HISTORIQUES DANS LA RÉSILIENCE ET CEUX DE DEMAIN DANS LA DURABILITÉ .....38**

- 8.1. Gagner en diversification des secteurs économiques historiques .....38
- 8.2. Inscrire l'exploitation de l'eau dans la durabilité .....39
- 8.3. Développer l'exploitation pérenne de l'énergie solaire et de la ressource bois, au service de sa diversité intrinsèque .....39
- 8.4. Encourager la métabolisation des déchets (organiques et inertes) .....40

## Le territoire du Haut-Béarn



## Éléments de contexte

### Le territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est élaboré à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) regroupant 48 communes.

D'une superficie de 1 070 km<sup>2</sup>, le territoire du Haut-Béarn a une géographie marquée, avec au nord, une zone de plaine et collinaire (dite le piémont) où s'est notamment développée l'agglomération d'Oloron Sainte-Marie, et au sud, une zone de moyennes et de hautes montagnes à mesure que l'on s'approche de la frontière avec l'Espagne, ciselées sur un axe nord-sud par les vallées de Barétous à l'ouest et d'Aspe à l'est.

Le Haut-Béarn compte en 2020 (INSEE 2023) une population d'environ 32 000 habitants. Sa commune principale, Oloron Sainte-Marie et son agglomération accueillent respectivement 30 % et 50 % de la population, soit environ 10 600 habitants et 15 200 habitants. Certaines communes (Lasseube, Ogeu-les-bains, Aramits, Arette, Bedous, Accous) se distinguent plus particulièrement dans le reste du territoire.

### Le PAS, la vision politique du SCoT et un socle pour les politiques sectorielles

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT fixe les ambitions politiques souhaitées par les élus à un horizon 20 ans. Au-delà d'être le cadre de l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), il est le socle pour la définition des politiques sectorielles en termes d'aménagement et de développement.

### Le PAS, un projet co-construit par et avec les élus du Haut-Béarn

En lien avec la gouvernance retenue, le PAS est le fruit d'une co-construction des élus du Haut-Béarn à l'appui de :

- 6 ateliers de travail (sur l'habitat, l'urbanisme commercial, l'économie, les ressources et espaces naturels – en collaboration avec le CEN, l'urbanisme et l'aménagement urbain, la santé) regroupant 48 élus référents territoriaux désignés à l'échelle des communes (1 référent par commune).
- 3 comités de pilotage composés des élus du bureau communautaire et des élus référents de bassins.

Débatte en Conseil Communautaire, le PAS fut au préalable le fruit d'une animation pour information / avis à la connaissance auprès des :

- Partenaires Publics Associés et Consultés (PPA.C), notamment l'État à travers les services de la DDTM 64.
- Instances communautaires du Bureau, de la Commission Urbanisme Habitat Logement- UHL et de la Commission Plénière.

### Le PAS, son « fil rouge » et ses ambitions

À l'appui des éléments de connaissance issus des diagnostics, le PAS vient fixer des ambitions politiques en réponse aux enjeux mis en exergue et s'articule de manière transversale et systémique autour des trois grands axes :

- 1. Revitaliser les cœurs de vill(ag)es ;**
- 2. Et répondre aux besoins de toutes les populations, en proposant des services, des équipements et des emplois, permettant de bien vivre sur le territoire ;**
- 3. Pour développer notre attractivité, en s'appuyant aussi sur la qualité et la diversité du cadre de vie.**

Il est par ailleurs bâti sur un scénario démographique ambitieux qui projette l'accueil de 1 250 habitants supplémentaires à l'horizon 20 ans.

# AXE /

---

# 01

REVITALISER NOTRE VILLE ET NOS  
VILLAGES POUR RÉPONDRE AUX  
DÉFIS CONTEMPORAINS ET AUX  
ÉVOLUTIONS DES MODES DE VIE

Pour inverser les dynamiques observées ces dernières décennies (étalement urbain, vacance dans le bâti ancien, dévitalisation des centres, etc.), l'ambition globale de la revitalisation des cœurs de vill(ag)es est portée de manière prioritaire par les élus du Haut-Béarn. Elle est considérée comme l'une des deux pierres angulaires du projet de territoire.

La revitalisation est tout d'abord envisagée à l'appui :

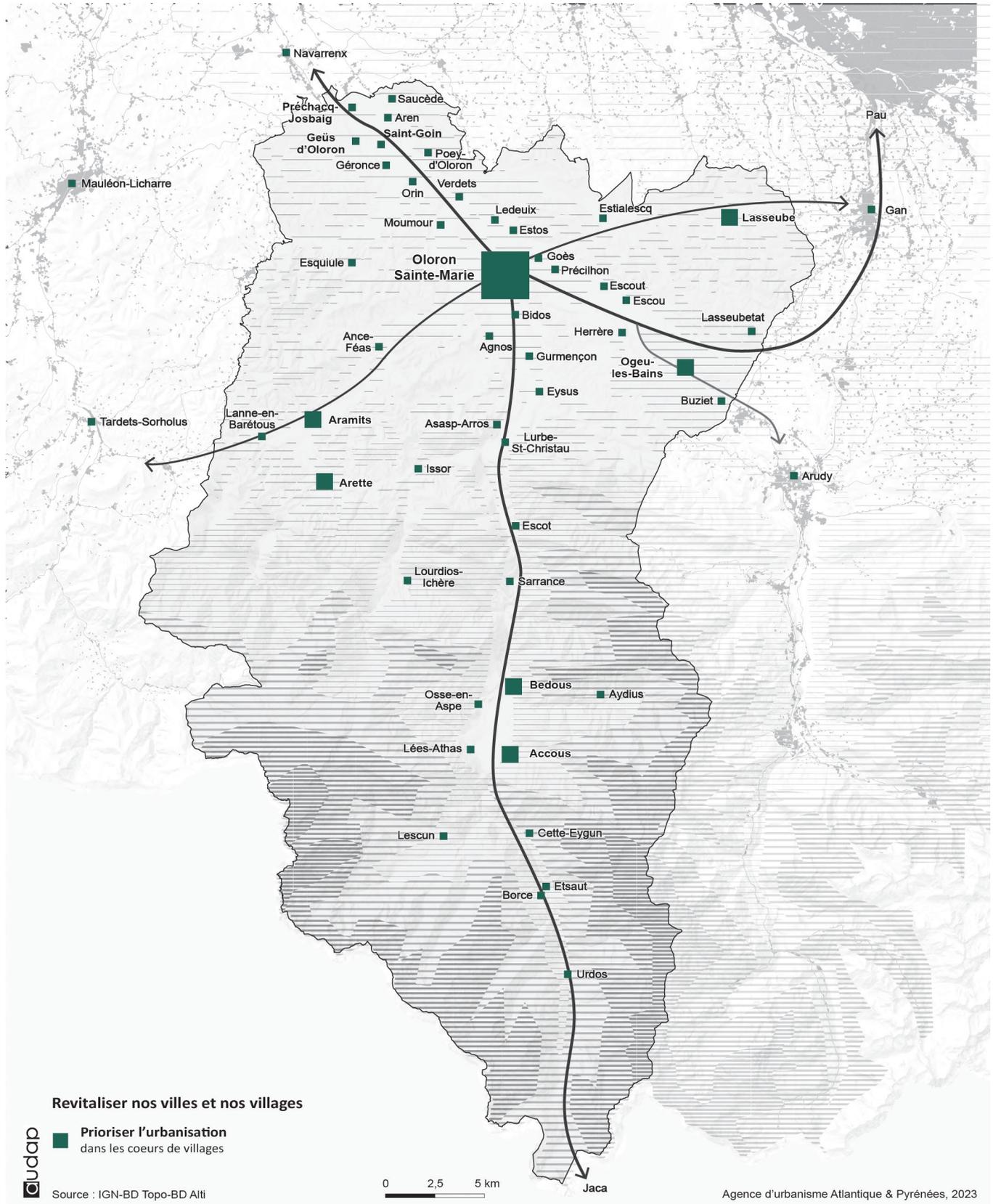
- **D'une urbanisation maîtrisée**, de manière à répondre aux défis en matière de sobriété et de modèle de développement que cela suppose, en tenant compte des identités locales héritées de la géographie et d'habitudes de vies diversifiées,
- **De l'animation des cœurs vill(ag)es**, pour répondre à des modes de vie de proximité, favorisés par un aménagement des espaces publics adaptés à toutes les populations.

La revitalisation est par ailleurs plus particulièrement envisagée à l'échelle des cœurs de vill(ag)es, comme :

- **Le cœur de ville d'Oloron Sainte-Marie,**
- **Les cœurs de villages des 47 autres communes.**

L'identification des cœurs de vill(ag)es dans le SCoT revient à la localisation des centralités comme secteurs d'urbanisation privilégiée. Il appartiendra à chaque commune, dans le cadre de l'exercice du PLUi, de délimiter plus finement leur cœur de vill(ag)e.

### Les coeurs de vill(ag)es, les lieux de la revitalisation des communes et du territoire



# 1. ORGANISER L'URBANISATION POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE NOTRE CADRE DE VIE

*Le territoire du Haut-Béarn a connu une extension majoritaire de son urbanisation en périphérie urbaine des centralités existantes, particulièrement par le développement de maisons individuelles. Ce processus exerçant une pression sur les espaces naturels et agricoles, a concomitamment renforcé le phénomène de vacance des logements dans le bâti ancien, du fait d'une dynamique démographique moindre à l'échelle de la Communauté.*

*Le SCoT porte ainsi l'ambition d'un retour aux cœurs de vill(ag)es en valorisant leurs potentiels bâtis urbains et ruraux et leurs équipements, en luttant contre l'artificialisation des sols et en développant une urbanisation respectueuse de l'environnement et de l'identité des lieux.*

## 1.1. Accompagner et programmer sur le long terme la réorganisation et la revitalisation des cœurs de vill(ag)es

**Encourager et remobiliser les logements des centres** pour le développement d'une offre attrayante pour tous, à proximité des commerces, des services, des équipements et d'une partie des emplois. La rénovation et la réhabilitation du patrimoine bâti existant (nécessitant parfois des divisions, des restructurations etc.) devront être encouragées, en évitant sa dégradation et en l'optimisant selon les besoins.

Le territoire est fortement touché par la vacance de ses logements, notamment dans la ville centre d'Oloron Sainte-Marie qui concentre 50 % des logements vacants de l'intercommunalité. La remobilisation de ce parc est une opportunité, dont les élus du Haut-Béarn souhaitent se saisir. Les logements vacants devront, à ce titre, faire l'objet de rénovation et de réhabilitation.

Alors que le territoire est touché par une dynamique croissante du nombre de résidences secondaires à laquelle le SCoT ne souhaite pas participer, la remise sur le marché locatif de biens réhabilités et reconfigurés apportera un premier niveau de réponse. Le développement de l'offre locative permettra par la même de maintenir la diversité de l'offre de logements.

L'action sur le logement des centres est identifiée comme nécessaire à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, permettant d'offrir des cœurs de vill(ag)es habités.

### Accompagner et programmer la réorganisation des cœurs de vill(ag)es

La remobilisation du parc de logements des vill(ag)es doit nécessairement être accompagné de réflexions stratégiques sur :

- le niveau d'accessibilité et de mobilité dans les centralités,
- la qualité des espaces publics,
- le potentiel d'optimisation du foncier bâti,
- etc.

Ces réflexions permettront d'envisager un développement urbain cohérent avec le fonctionnement des centres et seront conduites en tenant compte des réflexions en cours et à venir.

## 1.2. Limiter la pression foncière sur les espaces agricoles, naturels et forestiers

**Mettre en œuvre une stratégie communautaire limitant la pression foncière sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.** Viser à ce titre une réduction globale de la consommation foncière autour de - 50 % (à affiner selon les objectifs du SRADDET *in fine* retenus) vis à vis de la consommation foncière observée ces 10 dernières années (sur la décennie 2021-2031 par rapport à la décennie 2011-2021) puis poursuivre la réduction de la consommation foncière sur la décennie suivante (2031-2041) dans une fourchette comprise entre 30 et 40% dans l'objectif d'une réduction de l'artificialisation, soit une réduction moyenne de 70% en 20 ans. Tendre enfin vers le zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 en poursuivant la réduction de la réduction l'artificialisation sur la dernière décennie à hauteur de 50%.

La réduction de la consommation foncière entre 2021 et 2031 est envisagée à l'échelle globale de la collectivité et devra être territorialisée, notamment à l'appui du fonctionnement territorial (cf. carte du Fonctionnement territorial ci-après, à l'Axe 2).

En cohérence et en complémentarité avec l'ambition de revitalisation des cœurs de vill(ag)es, la lutte contre l'étalement urbain demande au territoire de veiller à l'optimisation du foncier bâti (élévation ou division de logements existants, réhabilitation des logements vacants, des friches, etc.) et résiduel (comblement des « dents creuses »).

Les espaces naturels résiduels des centres ayant une fonction sociale ou écologique seront eux à préserver pour leur participation à la qualité du cadre de vie, au même titre que les espaces agricoles, naturels et forestiers périurbains, soumis aux pressions urbaines.

Les dynamiques spécifiques des communes (pression touristique) ou encore, les risques et aléas sismiques, inondations, mouvements de terrains, incendie) devront par ailleurs être considérés dans la recherche de cet objectif.

## 1.3. Respecter la diversité des lieux dans leurs formes bâties et les modes de vie associés

**Mettre en valeur le patrimoine architectural rural et urbain et les paysages** par un développement respectueux des formes urbaines historiques (gabarit, composition urbaine, densité, hauteur, matériaux, façades, couleurs, etc.), s'intégrant dans le tissu urbain existant et évitant ainsi la banalisation des paysages.

La composition urbaine des cœurs de vill(ag)es sur les cotteaux, à l'exemple du village rue de Lasseube, diffère de celle des cœurs de vill(ag)es en montagne, à l'exemple de celui organisé autour de la place centrale à Bedous ou du village dans la pente d'Aydius. Il s'agira de tenir compte de ces caractéristiques pour définir comment envisager le développement de ces tissus urbains.

La diversité géographique du territoire entraîne en plus des différences de composition des espaces urbains, de climat, d'habitudes de vie, etc., qu'il conviendra de respecter pour bénéficier à la préservation de la qualité du cadre de vie. Le SCoT entend consolider la diversité des territoires à vivre, qui constitue pour les élus du Haut-Béarn une réponse à des modes de vie diversifiés.

**Avoir recours à des diagnostics précis, à l'élaboration de stratégies sur le long terme, puis à la mise en œuvre d'outils d'aménagement et d'urbanisme,** notamment dans le cadre de l'exercice du PLUi du Haut-Béarn, sont autant de moyens qui devront être sollicités par les collectivités locales pour penser leur aménagement.

La charte architecturale et paysagère des Pyrénées béarnaises n'ayant pas de portée réglementaire, il convient que les collectivités locales puissent intégrer ces orientations dans leurs outils de planification comme le PLUi.

## 1.4. | Faire de la gestion des risques et des nuisances un axe majeur de réflexion des projets

**Intégrer la gestion des risques naturels** (sismiques en montagne, inondation, etc.) et des infrastructures (routières, ferroviaires, sites industriels, etc.), lorsque l'évitement n'est pas possible dans la stratégie d'aménagement et de développement du territoire.

Lorsqu'une collectivité locale est concernée par un risque et qu'elle ne trouve pas de solution à son échelle, il convient de considérer collectivement les espaces contraints et le(s) projet(s) souhaité(s), afin d'élaborer une stratégie commune de résolution.

Le SCoT consent à ce que soit envisagé le recours à des aménagements temporaires dans les situations contraintes, permettant de basculer progressivement vers une désartificialisation des espaces.

**Évaluer les nuisances sonores et la qualité de l'air** pour adapter les aménagements en proximité, qu'il s'agisse d'espaces d'habitat, de commerces, d'espaces publics, etc. (cf. nuisances des activités humaines- sites industriels, axes routiers, ferroviaires, etc.).

## 2. CONFORTER L'ANIMATION POUR « RE » VIVRE NOS CŒURS DE VILL(AG)ES

*L'habitat et le logement dans l'aménagement des cœurs de vill(ag)es sont un déterminant majeur de leur revitalisation, comme évoqué au point 1. Trouver les services et les équipements nécessaires aux besoins du quotidien, dans un environnement urbain qualitatif et apaisé et qui puisse jouer son rôle de cohésion sociale est le second déterminant de cette revitalisation.*

*L'aménagement de l'espace public, qu'il s'agisse de la place centrale du village bordée d'espaces commerciaux et d'artisanat, ou du parvis de l'église où il est possible de s'asseoir à l'ombre d'un arbre et d'y prendre un café, est envisagé comme le garant de l'animation des cœurs de vill(ag)es.*

### 2.1. Donner aux espaces publics un rôle et un caractère central dans l'aménagement des territoires

**Valoriser la qualité de vie en favorisant les usages intergénérationnels et en aménageant des lieux propices aux échanges.**

Le SCoT souhaite faire jouer aux espaces publics un rôle central dans la revitalisation des cœurs de vill(ag)es. Pour cela, l'aménagement ou la requalification de ces espaces devra tenir compte du vieillissement de la population.

Pour bénéficier à la qualité de vie de tous ses habitants, en plus d'être intergénérationnels dans leurs usages (s'asseoir, faire du sport, jouer, marcher, lire un journal, boire un café, etc.), les espaces publics devront être inclusifs en générant autant que faire se peut des espaces de rencontres et d'échanges attrayants. Le choix du mobilier urbain, la création d'abris, la place du végétal et des espaces ombragés, celle de l'eau (fontaine), sont autant d'éléments qu'il conviendra de prendre en compte.

**Valoriser le cadre de vie en privilégiant des usages adaptés au lieu.** Chaque cœur de vill(ag)es étant singulier dans sa composition urbaine, il conviendra à chacune de leur échelle d'identifier la mixité des usages possibles au sein de l'espace public. La mise en valeur du patrimoine urbain et paysager, la circulation piétonne ou apaisée entre les mobilités douces et actives, l'installation de terrasses de café, de marchés hebdomadaires, de scènes de concert, etc., sont autant d'usages qui peuvent être accompagnés par l'aménagement de l'espace public.

## 2.2. Aménager des espaces publics qualitatifs au confort climatique et ergonomique

### **Adapter la dimension qualitative de l'espace public aux évolutions liées au changement climatique.**

Dans un souci de réponse aux défis que posent les changements climatiques, les espaces publics devront permettre à la végétation et aux sols de rendre leurs services écosystémiques, qu'il s'agisse de l'infiltration des eaux de pluie, du rafraîchissement de l'espace urbain, du stockage du carbone, etc. La place de la nature et de l'eau en ville aura un rôle particulier à jouer.

Concernant l'évolution de la structure des ménages et de la population, le SCoT prévoit dans l'aménagement des espaces publics, des réflexions sur :

- des mobiliers urbains de qualité,
- des équipements de type fontaine,
- des revêtements au sol aux matériaux étudiés pour leur sécurité, leur perméabilité et leur durabilité,
- etc.

## 2.3. Agir sur la qualité de vie par le développement de services et d'équipements intergénérationnels et PAR la dynamisation commerciale

### **Accueillir les politiques publiques de la culture et de la jeunesse dans les lieux d'équipements intergénérationnels et développer, selon les besoins, un maillage territorial équilibré de ces équipements.**

Les équipements concernés sont les foyers pour personnes âgées, les équipements sportifs, les lieux de restauration collective, etc., qu'il ne s'agit pas de retrouver dans toutes les centralités du territoire, mais qu'il convient d'optimiser quand ils existent.

Le développement d'un usage pluriel de ces équipements est souhaité, leur permettant d'accueillir en plus des pratiques qui leur sont dédiées, des pratiques et des événements intergénérationnels. Ainsi, les habitants, les entrepreneurs, les associations, etc., devraient pouvoir occuper les équipements existants, comme des espaces de vies modulaires qui participeront au développement des liens sociaux sur le territoire. Pour ce faire, le SCoT souhaite renforcer la complémentarité des politiques publiques, qui puisse bénéficier à l'attractivité des centres par leur redynamisation.

### **Mettre en visibilité l'offre agricole locale, artisanale, commerciale et faire des centres des lieux de l'évènementiel.**

La notion de plaisir associée aux lieux marchands est identifiée comme nécessaire, pour participer à leur attractivité, en répondant aux nouvelles pratiques de consommation, allant du marché de producteurs en circuits courts aux pratiques liées au e-commerce.

Le SCoT, pour impulser une dynamique de développement et d'animation commerciale dans les cœurs de vill(ag)es, demande aux collectivités locales d'avoir recours aux outils de l'aménagement et de l'urbanisme, permettant par ailleurs de développer une stratégie d'aménagement commerciale (cf. point 5 de l'Axe 2).

# AXE /

---

# 02

S'APPUYER SUR NOTRE  
FONCTIONNEMENT TERRITORIAL  
POUR ADAPTER NOTRE RÉPONSE  
AUX BESOINS DE TOUTES LES  
POPULATIONS

En complémentarité de l'ambition globale de revitalisation des cœurs de vill(ag)es, les élus du Haut-Béarn portent comme seconde pierre angulaire du projet de territoire, l'ambition de **s'appuyer sur le fonctionnement territorial (ou armature territoriale) pour apporter des réponses adaptées aux besoins de toutes les populations** qui vivent le territoire (habitants, entrepreneurs, visiteurs).

Ce fonctionnement (ou armature) est ainsi le socle et le tamis territorial utile à la définition des politiques publiques communautaires liées à l'aménagement et au développement, mais aussi aux réflexions et initiatives publiques et privées portées à toutes les échelles (nationales, régionales, départementales, etc.).

Dans le cadre du SCoT, ce fonctionnement est plus particulièrement le filtre :

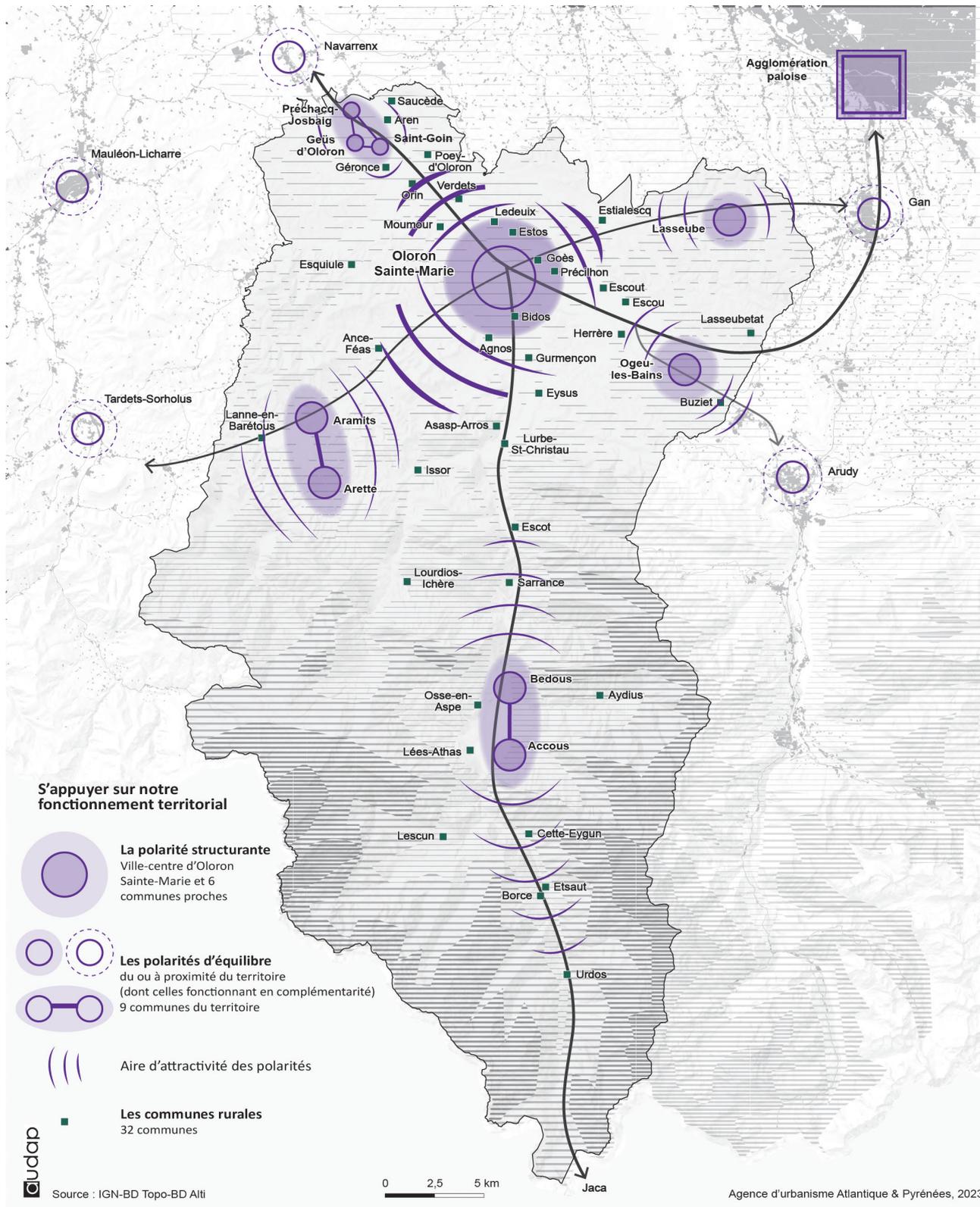
- D'une offre de logements de qualité et adaptée aux parcours résidentiels ;
- D'une offre de mobilités alternatives aux modes de transports motorisés individuels dans les centres et d'une offre solidaire optimisée et viable sur le reste du territoire ;
- D'une offre en espaces commerciaux, économiques (et en emplois) permettant aux habitants actuels et futurs de bien vivre sur le territoire.

Le fonctionnement (ou armature) territorial a donné lieu à la reconnaissance par les élus de typologies de communes (ou groupements de communes) plus ou moins influentes sur le territoire et ses espaces proches et dont les rôles différenciés sont reconnus :

- **La polarité structurante** : il s'agit d'Oloron Sainte-Marie et les communes de la première couronne en continuité urbaine, Ledoux, Estos, Goès, Précilhon, Bidos, Agnos. Par sa desserte en équipements et en services diversifiés répondant aux besoins quotidiens, hebdomadaires et plus spécifiques, elle exerce un rayonnement à l'échelle du Haut- Béarn et à l'échelle du Béarn comme relais à l'agglomération de Pau ;
- **Les polarités d'équilibre** : il s'agit d'Ogeu-les-Bains, Lasseube, Arette- Aramits, Bedous – Accous, Préchacq-Josbaig, Géüs-d'Oloron, Saint-Goin. Par leur desserte en équipements et en services du quotidien, au sein d'une commune ou de communes complémentaires dans les vallées de Barétous, d'Aspe et de Josbaig, elles exercent un rayonnement à l'échelle de plusieurs communes rurales ;
- **Les communes rurales** : il s'agit des 32 communes non citée ci-avant qui bénéficient des aménités de ces polarités, mais qui peuvent elles-mêmes posséder des équipements et des services en nombre réduit.

Il est par ailleurs reconnu que certaines communes du Haut-Béarn sont sous influence totale ou partielle de polarités en dehors du territoire (Navarrenx en Béarn des Gaves, Arudy en vallée d'Ossau, par exemple) et plus globalement, que l'ensemble du territoire est sous l'influence de l'agglomération paloise et sa ville-centre Pau.

## Le fonctionnement territorial, le socle pour une cohérence entre les politiques publiques



### 3. AGIR POUR LA RÉHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS ET RÉPONDRE PAR UNE OFFRE SOUCIEUSE DES PARCOURS RÉSIDENTIELS

*L'ambition de répondre aux besoins de toutes les populations passe en premier lieu par une offre de logements adaptée aux parcours résidentiels des habitants du Haut-Béarn ou voulant s'y installer.*

*Ainsi, si la valorisation du parc de logements existant et la résorption de la vacance sont des engagements participant de la revitalisation des cœurs de vill(ag)es, la diversification du parc est considérée comme tout aussi stratégique. Les élus souhaitent ainsi proposer une palette d'offre de logements plus vaste, plus qualitative, adaptée aux différentes étapes des parcours résidentiels des ménages pour favoriser l'envie d'habiter les cœurs de vill(ag)es.*

*Aussi, sont envisagées des opérations d'habitat intergénérationnel et d'habitat partagé. Les besoins en logements abordables, salubres, performantes énergétiquement incontestées ou encore la place des aménités dans la conception de l'habitat doivent être considérés.*

#### 3.1. Dans les polarités et les cœurs de vill(ag)es, maintenir et accueillir de jeunes ménages

##### Offrir en centralité des logements locatifs, en accession à la propriété et des logements abordables.

Le maintien et l'accueil de jeunes ménages passe par une offre de logements attrayante. Les ménages accueillant la naissance d'un enfant et ceux connaissant une recomposition familiale sont identifiés comme des publics auxquels des solutions « prioritaires » doivent être apportées.

Il s'agira de proposer de petits logements locatifs, accessibles et conçus avec des possibilités d'évolutions (modularité du logement), en complément de la réhabilitation du parc de grands logements. La conduite de ces réhabilitations s'appuie à la fois sur l'intervention d'acteurs comme les bailleurs sociaux et l'accompagnement des primo-acquéreurs (information, accès aux aides, etc.).

La production de cette offre devra tenir compte de l'importance des espaces extérieurs associés au logement, qu'il s'agisse des espaces de balcon, de jardin partagé, de stationnement (voiture mais aussi poussette et vélo), d'accessibilité en mobilité douce ou collective, etc.

Le SCoT prévoit que :

- **La ville centre d'Oloron Sainte-Marie** joue un rôle primordial dans l'accueil de jeunes ménages, que ce soit par la réhabilitation de son parc de (grands) logements existants, pour un certain nombre, vacants ou, par le développement d'opérations diversifiées et complémentaires dans son centre.
- **Les communes de la première couronne en continuité urbaine d'Oloron Sainte-Marie et les polarités d'équilibre** jouent des rôles complémentaires pour l'accueil de jeunes ménages. La diversification et la complémentarité de l'offre de logements seront envisagées en cohérence avec le renforcement des services et des équipements associés à l'éducation et à la jeunesse ;
- **Les communes rurales** puissent continuer d'accueillir de jeunes ménages, selon les capacités d'accueil existantes de chacune.

### **Accompagner la rénovation et la réhabilitation écologique et énergétique du parc de logements existants, pour lui permettre de rester concurrentiel et attractif.**

L'accès à l'information concernant les dispositifs d'aide et d'accompagnement des projets dans l'ancien devra être renforcée, au même titre que la sensibilisation à la production d'un habitat favorable à la santé.

La rénovation, la réhabilitation et la restructuration des logements devront tenir compte des évolutions liées aux changements climatiques et des problématiques de vieillissement du patrimoine bâti, impactant la santé de ses habitants (problématique du moustique tigre, pollution de l'air intérieur, précarité énergétique, isolation pour répondre aux périodes de fortes chaleurs, etc.).

L'intégration de ces considérations nécessitera une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée sur le territoire, notamment dans les filières du bâtiment et des énergies.

Le SCoT prévoit également que les collectivités locales réfléchissent au choix des acquisitions des biens dégradés et des logements vacants, et à la planification d'intervention pour maximiser leur effet levier sur la revitalisation à plus grande échelle. Un accompagnement à l'usage des outils de l'aménagement, à la connaissance des acteurs de l'habitat, à la gestion et au suivi des projets sur le temps long, permettra de renforcer les stratégies d'intervention des collectivités. En effet, la rénovation d'un patrimoine bâti remarquable ou l'intervention sur un linéaire bâti stratégique peut entraîner la redynamisation de toute une rue, voire de tout un quartier.

### **3.2. Dans les cœurs de vill(ag)es optimiser l'accueil des saisonniers, des agriculteurs, des apprentis/stagiaires et des populations précaires**

#### **Offrir sur et/ou à proximité des sites touristiques du Haut-Béarn, des logements locatifs (saisonniers) meublés de qualité.**

Alors que les principaux sites touristiques et d'emplois se trouvent dans les vallées et la ville centre, **la polarité structurante et les polarités d'équilibre d'Arette – Aramis et de Bedous – Accous** sont identifiées pour jouer un rôle primordial dans le développement de cette offre de logements, parfois au-delà même des périodes touristiques (hiver-été).

L'implantation de nouveaux agriculteurs pouvant avoir lieu sur tout le territoire, toutes les communes sont amenées à disposer de ce type d'offre, à la condition qu'elle s'implante dans leurs cœurs de vill(ag)es. Cette offre en centre permettra de rapprocher les populations des commerces et des services du quotidien et par la même, de favoriser leur maintien dans les communes les plus rurales.

Une diversité dans la production de logements locatifs meublés pourra être envisagée, avec le recours à des dispositifs pour la création de « logements-passerelles » par exemple. La qualité des logements proposés devra permettre de réduire la précarité énergétique de ces ménages, pouvant se trouver dans des situations fragiles, voire précaires.

**Développer l'offre d'habitat partagé et d'habitat intergénérationnel, en colocation et d'intérêt communautaire,** pour répondre à des problématiques multiples et croisées concernant le maintien à domicile, les ménages aux petits revenus, l'occupation ponctuelle des logements, l'entretien du patrimoine existant, etc.

Les alternatives collectives d'habitat partagé pourront être envisagées à l'échelle des polarités, afin de bénéficier plus largement aux bassins d'emplois. Les cœurs de vill(ag)es bien équipés sont d'ailleurs principalement identifiés pour l'accueil de ce type d'offre. L'aménagement de maisons pour des saisonniers ou des jeunes agriculteurs, ainsi que l'implantation de villages d'habitats légers et mobiles, etc., sont dans ce cadre, des pistes d'offre d'habitat à considérer.

### **Offrir des logements dignes, des solutions d'urgence et des aménagements adaptés aux populations précaires.**

**La ville centre d'Oloron Sainte-Marie** devra veiller à disposer d'une offre suffisante de logements dignes et d'urgence pour répondre à des problématiques de vie diverses : personnes vivant sous le seuil de pauvreté, affectées par des problèmes psychiatriques ou ne pouvant pas accéder à un logement autonome seul, les femmes en difficulté, etc. **Les polarités d'équilibre** devront également se questionner sur leurs besoins et les réponses à apporter à l'aide d'une offre dédiée et complémentaire.

Ces solutions devront être proposées dans les cœurs de vill(ag)es. Des liens entre les politiques de l'habitat et les politiques sociales et d'insertion seront à créer pour faciliter la prise en main des logements et l'intégration de ces populations dans leur quartier.

Le développement d'aménagements fonctionnels pour les gens du voyage devra être défini à l'échelle du Haut-Béarn et planifié, pour permettre un accueil digne de ces populations et satisfaire au bien-vivre ensemble sur le territoire.

### **3.3. Adapter les espaces de vie des seniors pour maintenir le bien vieillir**

#### **Adapter les logements habités pour le maintien à domicile des personnes âgées.**

L'adaptation des logements à l'évolution de la santé des personnes résidentes doit être anticipée. Pour ce faire, elle sera accompagnée par la sensibilisation et l'information des personnes concernées dans les domaines suivants :

- Le réaménagement du logement, en privilégiant l'habitat d'un nombre de pièces réduit et l'installation d'équipements pour le confort du résident et l'adaptation aux handicaps ;
- La rénovation du logement, permettant aux personnes vieillissantes de se prémunir de la précarité énergétique et d'assurer un bon entretien de leur patrimoine bâti ;
- L'anticipation de l'accès aux soins, aux services et aux équipements du quotidien, par le recours aux réseaux d'entraide, à l'utilisation des solutions collectives de déplacements-mobilité, etc.

Le maintien à domicile des personnes âgées engendra un besoin de main-d'œuvre dans le domaine du service à la personne qu'il conviendra d'accompagner.

#### **Développer de l'habitat intergénérationnel et inclusif et sensibiliser les personnes vieillissantes à la mutualisation des espaces de vie.**

L'adaptation des logements habités peut conduire au développement d'un habitat partagé en colocation avec la mutualisation des espaces de cuisine, de la salle à manger, de la buanderie, etc.

Elle peut aussi donner lieu à la division de grands logements en appartements de petites tailles. Les besoins d'offrir de petits logements locatifs privés abordables comme l'accession à la propriété ont été identifiés pour répondre aux parcours résidentiels des personnes vieillissantes.

En complément, des opérations d'habitat intergénérationnel et inclusif seront envisagées, prioritairement dans les polarités du territoire (cf. développement ci-avant de l'offre d'habitat partagé et d'habitat intergénérationnel). Pour leur bon fonctionnement, ces projets devront faire l'objet d'un accompagnement et d'une animation professionnelle dans la durée.

## 4. TENDRE VERS UNE MOBILITÉ DURABLE, ADAPTÉE AU TERRITOIRE

*La mobilité en Haut-Béarn en lien avec les territoires limitrophes, et plus particulièrement l'agglomération paloise et l'Espagne, est essentiellement routière et plutôt bien organisée eu égard aux trafics observés. Des aménagements routiers récents sont d'ailleurs venus améliorer cette situation et d'autres sont envisagés à moyen/long terme pour répondre plus particulièrement à des problématiques de sécurisation. Toutefois, le territoire dispose également d'une desserte ferroviaire active entre les communes d'Ogeu-les-Bains et Bedous et en projet jusqu'à Canfranc.*

*Concernant la mobilité interne au territoire, l'amélioration constante des infrastructures routières a eu pour conséquence de faciliter l'usage de la voiture (ou autres moyens de transport individuels motorisés) dans les déplacements, et à favoriser, à son niveau, un modèle de développement plutôt consommateur de foncier, qualifié usuellement d'étalement urbain.*

*Les élus du Haut-Béarn, conscients des limites de ce modèle de développement, souhaitent à l'avenir, encourager la pratique de mobilités plus durables dont douces et actives, en aménageant différemment l'espace public, en développant des axes de communication dédiés ou encore en développant une offre de transport collectif (routier et ferré) adaptée au contexte géographique du territoire. Cette ambition, comme celles développées par ailleurs dans cet axe relatif au fonctionnement territorial, est intimement liée à la grande ambition de revitalisation des cœurs de vill(ag)es.*

### 4.1. Dans les polarités et les cœurs de vill(ag)es, encourager et faciliter les déplacements par les modes doux

**Favoriser l'accès aux services et aux équipements de première nécessité par la mobilité active, avec un aménagement pacifié, pour contribuer à réduire les déplacements motorisés.**

Faciliter les déplacements par les mobilités douces et/ou actives (la marche, le vélo, la trottinette, etc.) au sein des cœurs de vill(ag)e constituera un axe majeur des futures stratégies d'aménagement, permettant de rapprocher les lieux de vie des espaces de commerces, de services et d'équipements du quotidien.

Il s'agira d'encourager un aménagement qualitatif et sécurisant, incitant à la pratique des mobilités douces et actives dans les centres et leurs espaces publics. L'aménagement de cheminements intergénérationnels, de pistes cyclables, le déploiement de stratégies communes de régulation de vitesse et la réduction de l'emprise de la voiture au sein de l'espace public, sont autant de solutions qui devront être proposées. Oloron- Sainte-Marie, en sa qualité de ville-centre, aura un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement de ces nouvelles pratiques.

L'aménagement du réseau viaire, en complément des espaces publics cités ci-avant, devra être étendu dans les polarités. Il permettra plus largement de mailler les espaces d'habitat aux cœurs de vill(ag)es. Au sein des nouvelles opérations d'aménagement, la place des modes doux devra être intégrée (cf. ambitions portées aux points 2 et 3 ci-avant).

Cette adaptation des aménagements pour l'intégration des mobilités actives et douces devra être étendue aux secteurs d'emplois et de formation, pour répondre à leur besoin d'accessibilité depuis les centralités. L'ensemble de ces aménagements contribuera à réduire les déplacements motorisés et à lutter contre la précarité énergétique des ménages et l'émission de gaz à effet de serre.

#### **4.2. Entre la polarité principale, les polarités d'équilibre et la polarité en réseau, développer un bouquet de mobilité solidaire viable**

**Proposer une connexion accrue entre la polarité principale et les polarités d'équilibre, en optimisant les solutions, voire en développant des mobilités adaptées aux besoins et viables économiquement.**

Le SCoT promeut le développement des mobilités solidaires pour relier les polarités à la polarité principale et desservir les lieux d'habitat, de loisirs, d'emplois, de formation et de consommation du territoire.

Dans ce cadre, l'aménagement d'itinéraires cyclables devra être étudié, plus particulièrement à Oloron Sainte-Marie et en lien avec ces espaces proches. Au-delà de répondre aux besoins de déplacements quotidiens, ces aménagements devront participer des réponses à apporter au développement des pratiques de loisirs.

Le développement de l'offre de transports collectifs par le train, les bus, les navettes communautaires régulières ou à la demande, etc., sera étudié de manière optimisée et viable économiquement. Le covoiturage sera intégré à ces réflexions.

**Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les déplacements quotidiens, en ayant recours autant que possible à des solutions partagées.**

Des actions de sensibilisation à l'utilisation des équipements et des réseaux existants, comme le Rézo Pouce, devront être menées.



## 5. REQUALIFIER LES ESPACES COMMERCIAUX ET ÉCONOMIQUES ET METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMES

*Alors que l'accueil de populations nouvelles à horizon 2040 soulève le besoin de maintenir et promouvoir une offre commerciale de proximité dans les cœurs de vill(ag)es, une armature commerciale a été identifiée pour envisager le développement cohérent, équilibré et complémentaire de l'offre à l'échelle du Haut-Béarn.*

*Le SCoT porte ainsi l'ambition de s'appuyer sur les polarités commerciales existantes, particulièrement les centres, pour répondre aux besoins en divers services commerciaux.*

*Les élus du Haut-Béarn s'accordent par ailleurs sur la nécessité de stopper l'extension du commerce de périphérie, en renonçant au développement de nouvelles surfaces, mais en encourageant la requalification de ces espaces pour leur adaptation aux nouvelles pratiques de consommation.*

*Alors qu'une nouvelle dynamique devrait s'enclencher sur le territoire, de nouveaux porteurs de projets seront susceptibles de vouloir s'implanter dans les espaces d'activités économiques.*

*Le SCoT souhaite ainsi que le territoire se dote d'une stratégie économique claire pour apporter des réponses adaptées aux entrepreneurs.*

*Enfin, le développement de nouveaux projets devant sans doute nécessiter un besoin de main d'œuvre sur le territoire, le SCoT souhaite l'accompagner en facilitant le développement des formations et les moyens d'accès à celle-ci.*

### 5.1. Consolider le maillage de l'offre commerciale et de services

**Dans les cœurs de vill(ag)es maintenir, voire conforter en la diversifiant (selon les besoins), l'offre commerciale et de services de proximité existants.**

Pour identifier les besoins de diversification de l'offre de proximité sur le territoire quatre typologies de centralités commerciales sont identifiées dans le SCoT :

- **Le centre-ville d'Oloron Sainte-Marie** possède un certain nombre de commerces et de services diversifiés du quotidien jusqu'à une offre d'achats plus occasionnels, mais doit faire l'objet d'une redynamisation commerciale. L'accompagnement de la collectivité locale dans le recours aux dispositifs d'aide et aux acteurs est engagé dans cadre du programme Petite Ville de Demain. Le SCoT porte l'ambition d'un centre-ville revitalisé, lui permettant de rayonner à l'échelle du Haut-Béarn.
- **Les polarités commerciales d'équilibre** considérées comme telles par la présence d'une moyenne surface alimentaire, sont les relais du quotidien et doivent de ce fait maintenir leur offre hebdomadaire. L'offre commerciale qu'elles apportent est complémentaire à celles des cœurs de vill(ag)es, leurs propres centres étant eux-mêmes dotés de commerces et de services de proximité parfois plus diversifiés. Ces polarités sont Ogeu-les-Bains, Bidos, Aramits et Accous ;
- **Les polarités** fonctionnant en complémentarité avec les polarités commerciales d'équilibre permettent une offre commerciale diversifiée pour plusieurs communes. A cette échelle, le confortement de l'offre de commerces et de services de proximité peut être envisagé, selon les besoins, notamment par une offre spécifique alimentaire et de services marchands (poissonnier, épicerie fine, cordonnier, etc.). Les nouveaux commerces et services devront être implantés dans les cœurs de vill(ag)es. On y retrouve Arette – Aramits, Bedous – Accous et les communes de la vallée de Josbaig ;
- **Les cœurs de vill(ague) des communes rurales** possèdent une offre de commerces et de services de proximité et doivent faire en sorte de la maintenir. Toutes les communes rurales ne possèdent pas une offre du quotidien, mais pour celles qui en possède une, elle s'avère essentielle pour les habitants.

**Dans les polarités commerciales périphériques, stopper le développement commercial (en surfaces), tout en permettant son évolution.**

Alors que les élus du Haut-Béarn souhaitent œuvrer à la revitalisation et à la redynamisation des cœurs de vill(ag)es en les rendant plus vivants, ils s'accordent pour stopper le développement commercial périphérique (en surfaces).

Cette offre de commerces de grandes et de moyennes surfaces (+ 300m<sup>2</sup> de surface de vente) et de services spécifiques devra toutefois être maintenue, car elle répond à des besoins marchands hebdomadaires et plus spécifiques, permettant entre autres de lutter contre le phénomène d'évasion commerciale hors du territoire du Haut Béarn. L'évolution du type d'offre commerciale est également souhaitée pour qu'elle puisse s'adapter aux besoins des habitants.

L'insertion urbaine et paysagère de cette offre périphérique pourra nécessiter une requalification des espaces publics pour en améliorer la qualité.

## 5.2. Acquérir une meilleure connaissance des zones d'activités économiques, pour un développement cohérent et qualitatif

### Caractériser les sites, pour répondre aux divers besoins et apporter des réponses adaptées.

Acquérir une meilleure connaissance des zones d'activités économiques, passe par l'élaboration d'un diagnostic des zones (nature des activités, compatibilité entre elles, durée d'implantation et perspectives de développement des entreprises, etc.). Le diagnostic, devant constituer un socle de connaissances communes et partagées, il permettra la déclinaison des ambitions ci-dessous.

**Toute nouvelle implantation d'activités économiques est envisagée dans les tissus urbains existants**, conformément à l'ambition de revitalisation des coeurs de vill(ag)es. Seules les activités générant des nuisances sont envisagées dans les zones d'activités économiques.

Afin de répondre aux divers besoins des porteurs de projet souhaitant s'implanter sur le territoire, la Communauté de communes du Haut-Béarn devra construire un référentiel communiquant, ainsi qu'une base commune et unique de contacts. Permettre à chacun d'être redirigé vers les mêmes interlocuteurs (techniciens CCHB, chambres consulaires...), assurera une cohérence et la garantie de réponses adéquates aux porteurs de projets.

**Prioriser le développement des sites**, en identifiant leurs disponibilités et les types d'entreprises à y implanter (activités générant des nuisances). Il s'agit de maintenir et conforter les zones d'activités économiques les plus performantes en envisageant leur développement durable par une adéquation entre la demande et l'offre, ainsi que par une organisation de leur localisation (maillage et équilibre territorial) et une accessibilité fluidifiée et sécurisée.

Sur ce dernier point, la priorisation du développement des sites déterminera leur besoin en infrastructure numérique, en accessibilité supra-territoriale (fret), et en modes doux, permettant la connexion de ces espaces aux territoires commerciaux et d'emplois.

### Requalifier sur le temps long ces espaces encore trop peu aménagés pour les employés.

Le développement durable des sites, pour leur maintien et leur renforcement, passe également par leur aménagement qualitatif. En fonction de leur priorisation, les sites feront l'objet d'une requalification de leurs espaces publics permettant de les rendre plus agréables à vivre pour les usagers et augmentant la qualité et la sécurité du cadre de travail des actifs. Leur requalification pourra nécessiter une intervention sur l'environnement paysager, l'implantation de mobilier urbain, l'aménagement d'accès en mobilités douces, ou encore leur diversification avec l'accueil de services marchands.

### Structurer localement (in situ) la formation et aménager des réseaux d'espaces susceptibles d'accueillir de la formation à distance.

L'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre locale d'emplois est visée. Pour ce faire, deux ambitions ont été principalement retenues, à savoir structurer localement la formation et dialoguer avec les entreprises :

- Le SCoT souhaite favoriser l'accueil d'étudiants, d'apprentis et de stagiaires sur le territoire, les structures d'apprentissage « classiques » devront être complétées par des aménagements adaptés aux modalités de formation en évolution. Le SCoT prévoit l'aménagement des réseaux d'espaces susceptibles d'accueillir de la formation à distance ;
- Il apparaît nécessaire que les entreprises s'expriment sur l'offre de formation pour permettre de répondre à leurs besoins. Des manques de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée ont été identifiés, notamment dans les domaines du BTP et de l'activité agricole. Ces manques doivent être comblés par le développement d'une offre de formation appropriée. De nouvelles formations dans le domaine de la transition énergétique existent sur le territoire et doivent être soutenue pour le développement des filières d'avenir (cf. point 3 ci-avant).
- L'implantation durable des actifs n'étant pas seulement dépendante de la formation et de l'emploi sur le territoire, le SCoT prévoit que la polarité structurante et les polarités d'équilibres soient équipées d'espaces de tiers-lieux. Ils participeront notamment à mailler le territoire d'espaces de co-working, pouvant répondre à des pratiques professionnelles en évolution et à apporter des solutions aux conjoints travaillant parfois hors du territoire.

# AXE /

---

# 03

DÉVELOPPER NOTRE  
ATTRACTIVITÉ EN S'APPUYANT  
SUR NOS PAYSAGES,  
NOS ESPACES NATURELS ET  
AGRICILES, ET NOS ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES

Alors que les deux premiers axes du projet sollicitent les leviers de la revitalisation des cœurs de vill(ag)es et de l'adaptation des réponses à apporter en matière d'habitat, de mobilité et de commerces et services aux besoins de toutes les populations, le dernier axe propose de s'appuyer sur **la valorisation et la protection des ressources du territoire pour développer son attractivité.**

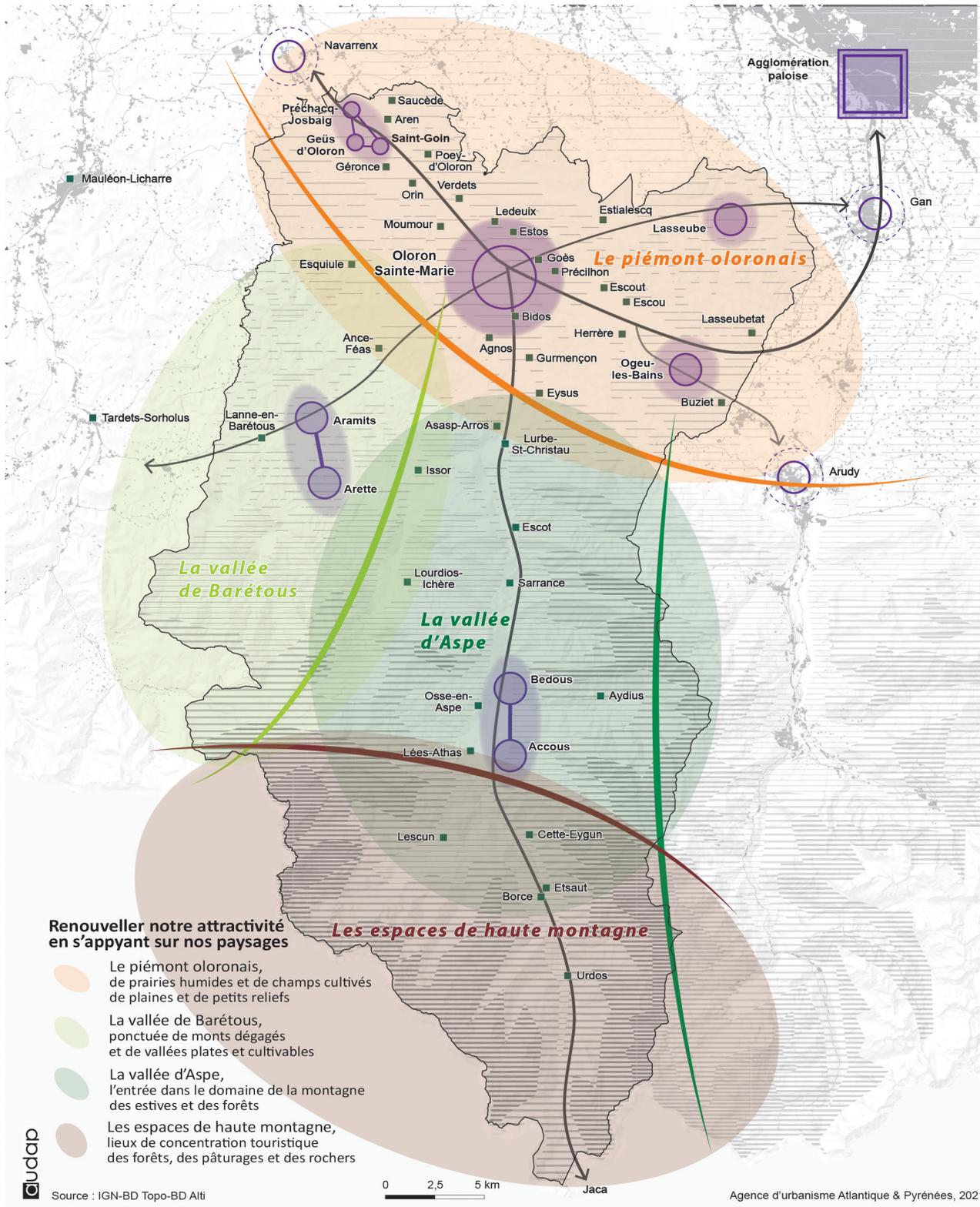
La géographie singulière marquée par un réseau hydrographique dense et l'occupation du territoire dessinent trois entités paysagères. Dans l'objectif de fixer des ambitions au plus proche de ses spécificités territoriales, le SCoT du Haut-Béarn identifie :

- **Le piémont oloronais** qui est un espace où se côtoient prairies humides et champs cultivés en plaines, parfois sur de petits reliefs ;
- **Les vallées de Barétous** qui est un espace ponctué de monts dégagés, de vallées plates et cultivables ; et **d'Aspe** qui signe l'entrée dans le domaine de la montagne, des prés bocagers en vallon, puis des estives, ainsi que des forêts ;
- **Les espaces de haute montagne**, lieux de fréquentation touristique, de forêts, de pâturages et de rochers.

Il s'agit, au sein de ces trois entités, de valoriser, de protéger et de conforter leurs ressources spécifiques :

Paysagères, pour la valorisation du cadre de vie et le développement d'activités de loisirs et touristiques ;  
Naturelles, pour la valorisation et la protection de leur patrimoine (diversité de milieux, de faune et de flore) ;  
Agricoles, pour maintenir la viabilité de l'activité agricole et le développement de productions locales diversifiées en connaissance des enjeux agricoles et en partenariat avec les acteurs concernés ;  
Économiques, pour la diversification des activités, le développement de filières locales et durables et le maintien du tissu agricole.

### Les entités paysagères (simplifiées), le socle géographique du territoire



## 6. VALORISER LA PLURALITÉ DE NOS PAYSAGES ET PROTÉGER LA RICHESSE DE NOS ESPACES NATURELS

*La géographie du territoire induit des spécificités paysagères (milieux naturels, patrimoines bâtis, occupations et usages des lieux, etc.), comme de la complémentarité fonctionnelle (réseaux hydrographiques, corridors écologiques, etc.), constitutifs d'un cadre de vie singulier. La diversité des paysages joue un rôle important sur la qualité de vie du territoire tant elle est le socle des nombreuses activités de loisirs, et, à plus grande échelle, grâce à son offre touristique variée.*

*Face aux évolutions liées au changement climatique, des modifications des paysages et de l'environnement sont à prévoir. Pour autant, les espaces naturels, agricoles et forestiers sont autant de moyens pour le territoire de gagner en résilience. Ces espaces jouent un rôle important pour la préservation de la vie et de la qualité de vie. Le SCoT porte alors l'ambition, au regard des entités paysagères identifiées, de penser la complémentarité entre valorisation des ressources paysagères et la protection des espaces naturels.*

### 6.1. Inscrire la complémentarité et les spécificités des paysages au cœur du cadre de vie

**Mettre en valeur les patrimoines et les singularités territoriales des espaces de montagne, de vallée, de piémont et de coteau en tant qu'éléments structurants de la qualité de vie.**

Le SCoT identifie les qualités paysagères du territoire comme les socles de la qualité du cadre de vie, qui participent à l'attractivité du territoire tout en préservant son authenticité.

Les entités paysagères du piémont orlonais, des vallées de Barétous et d'Aspe ont été façonnées par la circulation de l'eau sur le territoire, toujours présente aujourd'hui.

Le SCoT entend promouvoir ces atouts territoriaux (territoire de fraîcheur, grands espaces naturels, etc.) par la valorisation de la pluralité et de la complémentarité des espaces de vie offerts :

- La pluralité des espaces de vie où le patrimoine architectural et ses spécificités (maisons-cours, bâtisses béarnaises, maisons de villages, ouvrages d'art en gallets de gave, etc.) concourent à l'identité rurale, montagnarde et agricole ;
- La complémentarité des espaces de vie urbains et ruraux (approvisionnement en eaux, en bois, en produits agricoles de qualité, etc.) est garante des pratiques qui lui sont propres.

Cette valorisation pourrait passer par un aménagement qualitatif du territoire, au moyen d'un séquençage paysager entre les trois entités paysagères, les espaces urbains et les espaces ruraux.

## 6.2. Des espaces du piémont oloronais jusqu'à ceux de montagne en vallées, conforter le rôle des paysages en tant que supports d'activités de loisirs

### Obtenir une meilleure visibilité de l'offre par le développement d'une stratégie de communication ciblée.

Le SCoT identifie la diversité et la complémentarité des paysages comme support d'un large panel d'activités pour les habitants et les usagers du territoire dans le souci du respect de l'environnement (végétal, biodiversité, sols, eaux,...). Il souhaite concourir à une meilleure lisibilité de cette offre, pour permettre son accès sur le territoire, notamment à destination de ses habitants. Pour ce faire, il est envisagé de conforter et d'améliorer la signalétique à la découverte du patrimoine local.

En complément, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, etc, pourront être identifiés aux côtés des relais publics et du tourisme, comme les contributeurs privilégiés de cette stratégie de communication.

### Développer des activités de loisirs adaptées à l'évolution des modes de vies et au respect de l'environnement naturel et des activités agricoles.

Le SCoT souhaite participer au développement d'activités de loisirs inspirées des différentes entités paysagères tout en veillant au respect de l'environnement naturel (couvert végétal, sols, eau, biodiversité, activités agricoles, notamment dans les secteurs de pâturages).

Par exemple, développer la pratique du vélo dans le piémont oloronais. Si favoriser la pratique du vélo répond à une évolution des modes de vie et à une considération de l'impact écologique de ce mode de déplacement, il est aussi imaginé dans la partie du territoire la moins impactée par des différences de reliefs.

Un autre exemple est le développement des activités de balade et de randonnée s'appuyant sur la diversité des espaces (naturels, agricoles, etc.) et les activités humaines implantées, pouvant permettre la création de circuits thématiques dans les vallées alimentant le tissu économique local (gastronomie, artisanat, etc.).

## 6.3. Dans les espaces de montagne, situés en zone cœur ou dans l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées, développer une offre touristique « quatre saisons » maîtrisée et raisonnée

### Promouvoir les richesses territoriales, matérielles et immatérielles et diversifier l'offre touristique par un maillage équilibré du territoire, en s'appuyant sur les activités touristiques existantes renforcées dans leur accessibilité et leur aménagement.

Conscients des enjeux induits par les évolutions liées au changement climatique, les élus du Haut-Béarn souhaitent ancrer l'activité touristique dans une perspective durable, respectueuse des paysages et de l'environnement, en alliant écologie et activités économiques. L'activité touristique est envisagée comme le relais des richesses matérielles et immatérielles du territoire (patrimoine architectural et historique, linguistique, musical, pastoral, etc.), en résilience face à l'évolution des ressources et des milieux naturels.

Le SCoT souhaite développer une offre touristique « quatre saisons », par la diversification des activités (sport de plein air, de nature, d'eaux vives, d'hiver, etc.) et leur maillage territorial. Ainsi, garantir une bonne accessibilité aux grands sites touristiques durant toutes les saisons est nécessaire, comme pouvoir rediriger les touristes sur une offre moins connue mais tout aussi valorisante pour les environnements urbains et ruraux.

Les stations d'altitude devront faire l'objet d'une identification pour intégrer, à la lumière de leurs enjeux, la stratégie d'aménagement et de développement économique du territoire du Haut-Béarn. Il sera nécessaire de prendre connaissance de leurs souhaits d'évolutions et de leurs besoins de réhabilitation et de diversification du parc de logements touristiques.

La création de nouvelles filières économiques, portée par l'évolution de l'offre touristique pour la mise en valeur des atouts territoriaux (biodiversité-milieus naturels, sports-nature, montagne-ruralité, économie circulaire, etc.), nécessitera une diversification des formations et des débouchés. Cette diversification permettra d'offrir de nouvelles perspectives d'embauches et tentera de répondre aux aspirations des plus jeunes.

Ce développement ne devra pas écarter les besoins qu'il peut générer en matière d'habitat et de mobilité pour l'accueil des saisonniers. La production de ces équipements devra elle aussi s'inscrire dans une vision « quatre saisons » en envisageant sa mutualisation (en lien avec l'Axe 2, dans sa partie 3.2).

**Présenter le territoire comme un « territoire de fraîcheur », singularité conditionnant le développement des (nouvelles) activités dans le respect de la ressource en eau.**

Les élus revendiquent un « territoire de fraîcheur » comme la marque d'une singularité des activités (de loisirs et touristiques) proposées en Haut-Béarn, grâce à une ressource en eau importante. La stratégie de communication devra veiller à intégrer cet élément de langage, qui permettra de conditionner le développement des activités dans le respect de la ressource.

La protection des espaces naturels de berges des cours d'eau (ripisylve) et des zones humides devra être garantie, tout comme le maintien d'une bonne qualité de l'eau pour assurer le rôle de fraîcheur et de marqueur paysager recherché (se reporter à la partie suivante .6.4.2 de l'Axe 3).

#### **6.4. Préserver voire rétablir les continuités écologiques majoritaires sur le territoire**

**Veiller à infléchir la dichotomie piémont/vallée et montagne en implantant de nouvelles structures bocagères, et préserver les réservoirs et les corridors pour le bon fonctionnement des continuités écologiques.**

Il existe une disparité de présence et de qualité des espaces naturels entre le piémont oloronais et les vallées de Barétous et d'Aspe. Des ruptures pour la fonctionnalité écologique des habitats et des espèces sont notamment identifiées dans les secteurs de la plaine alluvionnaire du Gave d'Oloron et les secteurs collinéens de Lasseube.

Les espaces du piémont oloronais se trouvant plus fragilisés, il s'agit de restaurer leur potentiel de fonctionnement écologique en réaménageant les corridors nécessaires au maintien de la trame verte.

Les vallées de Barétous et d'Aspe abritent quant à elles des espaces naturels au bon fonctionnement écologique, dont certaines forêts et pelouses remarquables. Les vallées concentrent la majorité des réservoirs de biodiversité, il s'agit de les préserver et de maintenir le bon fonctionnement de la trame verte par le biais des corridors écologiques.

Des ambitions spécifiques aux espaces naturels de la trame verte sont portées au point 6.4.1.

Les milieux naturels aquatiques, constitués des cours d'eau et des zones humides constituent également des continuités écologiques qu'il s'agit de préserver. La présence de l'eau sur le territoire est constitutive de sa géographie, de ses paysages, de ses pratiques sportives, de son alimentation en électricité, etc. Certains aménagements de cours d'eau peuvent entraîner des ruptures dans le bon fonctionnement écologique des milieux naturels. Le manque de connaissance des zones humides peut engendrer leur destruction irréversible. Il s'agit d'acquérir de la connaissance, d'identifier les éléments perturbateurs afin de maintenir le bon fonctionnement de la trame bleue.

Des ambitions spécifiques aux milieux naturels de la trame bleue sont portées au point 6.4.2.

#### **Valoriser le rôle de ces espaces dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment grâce à leur participation au stockage carbone.**

Les milieux naturels rendent de nombreux services écosystémiques : infiltration des eaux dans le sol, réduction du risque d'inondations, épuration des eaux, préservation de la biodiversité, modération de l'augmentation des températures, participation au stockage du carbone, etc.

Maintenir, voire restaurer un bon fonctionnement écologique de la Trame Verte et Bleue sur le territoire permet ainsi de lutter contre les évolutions liées au changement climatique.

*6.4.1. Poursuivre la préservation des espaces naturels terrestres depuis l'entrée des vallées jusqu'aux espaces de montagne et renforcer la protection de ceux du piémont oronnais*

#### **Mettre en valeur les espaces naturels des vallées, notamment au regard du rôle particulier joué par les prairies et les forêts dans le stockage du carbone.**

Le maillage des espaces naturels de qualité constitués des prairies, des estives, des réseaux de haies, des bosquets, des forêts, etc., permet un bon fonctionnement écologique de la trame verte des vallées. La stratégie d'aménagement du territoire devra prendre en compte la préservation de ces espaces en veillant à leur mise en valeur, notamment par un évitement des impacts des projets sur leur environnement.

Les espaces naturels et forestiers montagnards deviendront plus vulnérables aux évolutions liées au changement climatique. C'est pourquoi ils devront être suivis et pourront nécessiter une adaptation de leur gestion, notamment par la diversification de leurs espèces.

Tous les milieux constitutifs de la trame verte des vallées devront être maintenus dans leur bon fonctionnement écologique pour le maintien des services écosystémiques rendus au territoire.

#### **Renforcer le bon fonctionnement écologique des espaces « fragilisés » dans le piémont et le rôle de la « nature en ville » dans l'espace public.**

Dans le piémont, les espaces agricoles devront évoluer en fonction des caractéristiques agricoles et agronomiques du milieu, des dynamiques économiques des différentes productions et filières, des attentes et besoins des consommateurs pour permettre le développement de projets pérennes, la diversification des pratiques agricoles et notamment retrouver des espaces de prairies permanentes. Les espaces agricoles devront également faciliter l'implantation de nouvelles structures bocagères, par la plantation de haies, de bosquets, d'arbres isolés, etc. A travers les

projets pérennes, il s'agit de renforcer le fonctionnement écologique de la trame verte du piémont en permettant aux corridors écologiques d'être connectés entre eux. En plus de reconstituer une trame verte fonctionnelle, ces nouvelles structures bocagères créeront des lisières entre espaces urbains et espaces ruraux, diminuant entre autres la dispersion des produits phytosanitaires pour une bonne santé des populations sur le territoire. Le choix des essences pour la plantation de ces haies devra être adapté aux besoins des sols dans un objectif conjoint de maintien de la biodiversité et de préservation de la santé des habitants.

**Retrouver des espaces naturels** pour le bon fonctionnement de la trame verte du territoire passe également par l'intégration de la nature en cœur de vill(ag)es. L'aménagement des espaces publics centraux, la requalification des entrées de villes, des espaces commerciaux et d'activités, l'aménagement de nouveaux axes de circulation doux, etc., sont autant de projets qui devront intégrer la place du végétal et veiller aux connexions avec la trame verte. L'intégration de la nature en ville à la stratégie d'aménagement du territoire permettra également de réduire les effets d'îlots de chaleur urbains, en promouvant la désimperméabilisation des sols ou leur renaturation, l'infiltration de l'eau dans les sols, la protection de la biodiversité,

etc. Le contact quotidien des populations aux espaces de nature, par l'aménagement de jardins partagés, de jardins ouvriers, de parcs, etc., devra être intégré au développement des polarités pour l'amélioration de leur qualité de vie.

#### *6.4.2. Maintenir la qualité des milieux aquatiques et préserver, voire restaurer les zones humides*

### **Protéger les espaces naturels de captation et de redistribution de la ressource et maintenir la bonne qualité des milieux aquatiques.**

Les gaves, les rivières, la ripisylve, les zones humides, sont autant de milieux naturels qu'il convient de protéger pour le bon fonctionnement écologique de la trame bleue du territoire. Le rôle des espaces naturels de berge (ripisylve) étant stratégique pour le bon fonctionnement de la trame bleue, leur protection devra être assurée. Les zones humides sont des milieux naturels souvent méconnus et devront à ce titre faire l'objet d'identification précise dans les documents d'urbanisme pour leur protection et de restauration, notamment dans la plaine du Gave d'Oloron.

Pour lutter contre les pressions exercées par certains secteurs d'activités sur la quantité et la qualité de la ressource en eau, le SCoT entend faciliter l'adaptation de ses secteurs agricoles, touristiques, de production d'énergie, etc. Lorsque des aménagements permettant la préservation de la qualité de la ressource en eau existent, ils devront être plébiscités et mis en œuvre.

Le maintien du bon fonctionnement de la trame bleue est essentiel dans la prévention et la lutte contre les inondations et joue également un rôle dans le stockage du carbone.

## 7. RESTAURER LA DIVERSITÉ DE NOS PRATIQUES AGRICOLES

Le nombre d'agriculteurs du territoire tend à décroître, entraînant avec lui au-delà de la perte économique pour le territoire, une diminution de la diversification des productions et laissant les espaces agricoles, notamment dans les zones intermédiaires, se refermer avec le temps. Pour autant, la qualité des paysages et de l'environnement comme vecteurs d'attractivité territoriale développés au point 6., dépend intimement des pratiques agricoles exercées sur le territoire.

Le SCoT porte l'ambition d'accompagner les (nouveaux) agriculteurs à reconquérir le potentiel des zones intermédiaires et de valoriser leur rôle dans l'entretien des paysages traditionnels du Haut-Béarn et le maintien de la qualité du cadre de vie.

La qualité de la production est appréciée, autant des habitants que des usagers du territoire et participe également à son attractivité. Le SCoT encourage le développement d'une production agricole responsable, diversifiée et de proximité, conforté par l'émergence de nouvelles pratiques d'achats en circuits courts.

### 7.1. Des espaces du piémont oronais jusqu'à ceux de montagne en vallées, développer et encourager une production agricole responsable, diversifiée et de proximité

**Encourager les conditions d'une agriculture responsable et développer des productions diversifiées de qualité, distribuées par les circuits courts.**

Les espaces agricoles pourront participer à l'enrichissement de la trame verte du Haut-Béarn par l'adoption de pratiques responsables qui préservent les sols vivants, qui respectent la vie des écosystèmes, privilégient des espèces adaptées au climat et aux besoins alimentaires, bénéficient à la bonne santé des populations sur le territoire, etc.

La recherche de diversité dans les productions devra être accompagnée par l'identification des besoins du territoire, l'implantation et le développement des activités. Pour que la diversité des productions agricoles puisse être restaurée, les emplois de la filière agricole devront être soutenus et développés.

La commercialisation par les circuits courts devra être favorisée dans les cœurs de vill(ag)es, en veillant à ce que des solutions de point de vente soient trouvées préférentiellement dans les polarités commerciales ou dans les communes rurales accueillant des commerces et des services de proximité. L'implantation de ces points de vente devra être réfléchie pour la création d'un réseau commercial cohérent et équilibré, voire itinérant, qui pourra participer à la résorption de la vacance commerciale.

Afin d'accompagner les besoins des agriculteurs, une adaptation des formations pourra être envisagée pour leur permettre de gagner en polyvalence.

**Développer les équipements permettant de faciliter la transformation sur place, et ainsi, de rapprocher producteurs, distributeurs et consommateurs.**

Des besoins en équipements pour la maîtrise de la production, de la transformation et de la vente des produits agricoles pourront émerger avec le développement de la distribution en circuits courts. Le SCoT entend faciliter l'implantation des équipements nécessaires, dans un souci de mutualisation entre agriculteurs, d'aménagements cohérents avec les ambitions de rénovation et de réhabilitation de bâtiments existants et d'implantation cohérente et équilibrée en proximité des exploitations et des cœurs de vill(ag)es.

## 7.2. Dans les espaces de vallées, développer des pratiques agricoles qui permettent de reconquérir le potentiel agronomique des zones intermédiaires

### Accueillir de nouveaux agriculteurs et éleveurs et trouver un modèle de gestion adapté pour revaloriser le potentiel agronomique de ces terres.

Les collectivités locales, dans leurs relations de proximité aux agriculteurs et aux éleveurs, devront être attentives aux porteurs de projets imaginant des solutions nouvelles de revalorisation du potentiel agronomique de ces terres. Il conviendra de les accompagner pour l'implantation et le développement de leurs activités en réfléchissant, si nécessaire, à une échelle supra-communale. Les bâtiments à usage agricole encore existants dans les zones intermédiaires (cabanes pastorales, saloirs, etc.) pourront faire l'objet de réhabilitation pour des fins agricoles.

Des besoins d'équipements pour recycler et valoriser les déchets verts issus du défrichement pourront émerger avec la revalorisation des zones agricoles intermédiaires. Comme préalables à de nouvelles pratiques agricoles sur ces espaces, des travaux de réouverture des milieux seront nécessaires. Le SCoT entend faciliter l'implantation des équipements nécessaires, dans un souci de mutualisation entre collectivités locales, de sobriété foncière et d'implantation équilibrée sur le territoire.

## 7.3. Depuis l'entrée des vallées jusqu'aux espaces de montagne, valoriser l'activité agricole et sylvicole comme garante du bon entretien des paysages

### Préserver le cadre de vie, les cônes de vues sur les espaces de montagne et la co-visibilité entre les deux versants d'une même vallée.

Le SCoT porte l'attention sur l'entretien des paysages par l'activité agricole et forestière. La persistance de pratiques, parfois anciennes, telle que l'écobuage, est directement liée à la géographie du territoire qui conditionne son utilisation et sa gestion dans un souci de sécurité et de respect de l'environnement.

Alors que les espaces de vallées ont été privilégiés pour l'activité pastorale, les espaces montagnards présentent une couverture forestière importante relevant majoritairement du domaine public. La gestion durable de ces espaces devra être maintenue et encouragée pour ceux qui auraient tendance à se fermer, permettant de préserver le cadre de vie et les points de vue depuis les espaces d'altitude.

### Se prémunir contre les risques en montagne, accentués par les évolutions liées au changement climatique en priorisant un entretien régulier des espaces de prairies, de fougerais et de forêts.

Le suivi et le maintien de l'entretien des paysages par l'activité agricole et forestière permettent également de lutter contre les risques en montagne, qu'il s'agisse des feux, de l'érosion des sols ou de glissements de terrain. Ces phénomènes sont intensifiés en montagne, à cause de la hausse des températures liée au changement climatique ou encore à d'autres épisodes naturels tels que de fortes précipitations.

La gestion durable des espaces forestiers devra être accompagnée par une diversification de leurs espèces végétales adaptées aux évolutions liées au changement climatique (comme précisé précédemment au point .6.4.1 de l'Axe 3).

## 8. INSCRIRE LES SECTEURS ÉCONOMIQUES HISTORIQUES DANS LA RÉSILIENCE ET CEUX DE DEMAIN DANS LA DURABILITÉ

Si l'attractivité du territoire s'est notamment consolidée autour d'une activité économique pourvoyeuse d'emplois au sein de grands fleurons industriels, la dépendance à des donneurs d'ordres extérieurs au territoire pose question. Le secteur industriel reste cependant bien implanté et l'intérêt des élus porte ainsi autant sur la préservation que sur le renouvellement, par l'adaptation et l'innovation de cette offre d'emplois.

Le SCoT identifie par ailleurs les transitions qui s'opèrent dans le secteur de l'économie industrielle et productive. Ainsi, les activités économiques développées devront être en lien avec les ressources locales et porteuses d'innovations.

### 8.1 | Gagner en diversification des secteurs économiques historiques

**Développer et consolider les secteurs d'activités existants sur le territoire.** Plusieurs secteurs d'activités ont été retenus dans le SCoT :

- Le secteur aéronautique : les innovations à venir dans ce secteur ainsi que les nouvelles solutions de déplacement doivent continuer à être soutenues par le territoire ;
- Le secteur de l'industrie alimentaire : fortement retenus comme un secteur d'avenir, les savoir-faire locaux doivent être mis en valeur et prendre un virage favorisant les transitions (qualité environnementale, de bien-être...) et les circuits courts ;
- L'industrie textile et de l'habillement : les savoirs faire locaux doivent être mis en valeur, développés et pourront être orientés vers des filières d'avenir pour la diversification de leur utilisation ;
- La production d'énergie : il s'agit d'opérer localement la transition énergétique du territoire par la mise en œuvre de solutions de production d'énergie renouvelable ;
- La filière du bois : le potentiel local reste encore trop insuffisamment exploité, il s'agit d'un matériau d'avenir pour différents secteurs (construction, production d'énergie, ameublement, design,...) à valoriser et à développer.

**Rendre possible l'installation de nouveaux secteurs d'activités innovants pour contribuer à l'ambition nationale de gagner en autonomie.**

En identifiant également des secteurs absents du territoire, le Haut-Béarn souhaite contribuer à l'ambition nationale de gagner en autonomie au regard de son histoire industrielle.

Le SCoT souhaite faciliter l'installation de nouveaux secteurs d'activités innovants et de recherche dans les domaines de la santé et du numérique par exemple.

## 8.2. Inscrire l'exploitation de l'eau dans la durabilité

### **Maintenir les infrastructures existantes tout en cherchant à développer des microcentrales par la création et la réactivation d'ouvrages patrimoniaux liés à l'eau.**

La ressource en eau génère des retombées économiques non négligeables sur le territoire, notamment grâce à la production d'hydroélectricité. Cette exploitation doit être conduite en veillant à protéger la quantité et la qualité de la ressource en eau (évolutions liées au changement climatique, impacts de la qualité et de la quantité d'eau potable disponible sur la santé des habitants, impacts sur les continuités écologiques, etc.).

Pour son exploitation, les infrastructures existantes doivent être maintenues. De nouvelles microcentrales pourront être créées, l'on pourra voire permettre la réhabilitation et la remise en service d'ouvrages patrimoniaux (moulins, biefs, seuils, retenues, etc.) sous condition du respect du cadre environnemental et écologique.

## 8.3. Développer l'exploitation pérenne de l'énergie solaire et de la ressource bois, au service de sa diversité intrinsèque

### **Encourager le développement de l'énergie solaire**

Le territoire étant doté d'un outil de cadastre solaire, il le valorisera dans le cadre de l'accompagnement à l'installation de solutions solaires sur les toitures du patrimoine bâti public et privé. L'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures devra tenir compte de son insertion dans le paysage et dans l'environnement urbain ou rural.

Les friches artificialisées devront également être valorisées pour le développement de projets d'exploitation de l'énergie solaire.

Le développement de l'« agrivoltaïsme » sera autorisé et devra être encadré afin d'éviter un trop grand détournement des surfaces agricoles, impactant le caractère des paysages, le fonctionnement biologique et agro-économique du territoire

La sensibilisation du grand public, pour une moindre consommation d'eau et d'énergie et de moindres besoins en eau et énergie devra accompagner la trajectoire de transitions du territoire.

### **Développer la filière territoriale de l'économie forestière permettant l'entretien des zones de montagne et des massifs forestiers communaux, ainsi que le séchage et la transformation du matériau.**

Pour le bon entretien des espaces forestiers, la création de pistes en zone de montagne, ainsi que l'encouragement à la pratique de l'affouage des massifs forestiers communaux devront être mis en œuvre.

L'exploitation de la ressource bois pourra être développée pour proposer des solutions de chauffage quotidien, que ce soit par le développement de la production de plaquettes ou granulés bois ou l'implantation de réseaux de chaleur.

Afin de consolider la filière forestière sur le territoire, le SCoT veillera à ce que l'implantation de nouvelles structures dédiées au séchage et à la transformation du matériau soit facilitée.

**Inscrire la ressource bois dans une gestion durable qui préserve la diversité intrinsèque des forêts.**

Dans l'intérêt de pérenniser la ressource en bois sur le territoire, il s'agit de protéger les forêts anciennes et leur fonctionnement écologique, grâce au maintien, voire au renouvellement de leur diversité intrinsèque. Pour ce faire, la gestion de la forêt doit être adaptée à l'utilisation de la ressource (plus extensive qu'intensive) et mettre en œuvre des méthodes d'extraction respectueuses des sols et de la biodiversité.

Les évolutions liées au changement climatique conduisent à adapter les espèces replantées en forêt afin de rendre les milieux plus résilients. Les espaces de montagne étant plus vulnérables aux évolutions liées au changement climatique, il conviendra de les identifier pour leur suivi et leur gestion.

#### **8.4. Encourager la métabolisation des déchets (organiques et inertes)**

**S'intéresser au potentiel de déchets mobilisables (alimentaire/ ménager, agricole, STEP, BTP, etc.).**

Dans l'intérêt de diversifier la production d'énergie sur le territoire, il sera opportun de s'intéresser à la métabolisation des déchets.

Une étude pourra être conduite pour identifier les diverses ressources, les solutions techniques économiquement viables, les professionnels existant sur le territoire et les temporalités de mise en œuvre des projets.

**Mettre en œuvre une stratégie de gestion durable et de mise en valeur des déchets comme ressource.**

Le développement d'unités de méthanisation dédiées à la transformation des déchets agricoles devra être accompagné en cohérence avec l'ambition de sobriété foncière.

Les déchets issus du BTP pourront être réemployés dans les projets d'aménagement.

La connaissance des acteurs de la filière de l'économie circulaire et ses manques devront être identifiés pour définir et encourager le développement de la filière.

**Encourager le développement d'aménagements intégrés et de qualité, de façon à éviter les conflits et les nuisances pour les usagers et les riverains.**

La conciliation des différentes activités de transport, de production d'énergie et agricoles, sera réfléchie de façon à éviter les conflits et les nuisances pour les usagers et les riverains (localisation pertinente par rapport aux habitations et pour éviter le transport des déchets sur des distances importantes).

L'aménagement des équipements de métabolisation des déchets devra être qualitatif pour pouvoir s'implanter sur le territoire et réfléchir à la place du végétal, aux volumes et aux formes bâties, au dimensionnement adapté des équipements, aux procédés techniques permettant de limiter les bruits, les odeurs, etc.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 064-200067262-20241114-241114\_02\_URB-DE



**Assistance à maîtrise d'ouvrage**

**Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées**

Petite Caserne  
2 allée des Platanes - BP628  
64106 BAYONNE cedex

1 Rue Lapouble  
64000 PAU

05 59 46 50 10  
**[www.audap.org](http://www.audap.org)**

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 064-200067262-20241114-241114\_02\_URB-DE



**HAUTBÉARN** ✖  
communauté de communes

**Communauté de Communes  
du Haut-Béarn**

12 Pl. de Jaca  
64400 Oloron Sainte-Marie